

Isabelle Poirot-Mazères
Professeur de droit public
Institut Maurice Hauriou, Faculté
de droit et de science politique de
Toulouse
Dir.adj. de l'IFERISS
Université Toulouse 1 Capitole

Constitution et valorisation des collections

L'incitation

Introduction

- Des techniques, autres que la contrainte, susceptibles d'être utilisées par la puissance publique pour favoriser la constitution et la valorisation des collections d'échantillons biologiques.
- Du décalage entre le temps de la recherche et celui de la construction du droit
- Des procédés de persuasion

I. Améliorer les dispositifs existants

- **Sur le plan financier et budgétaire : quelle efficacité ?**
 - Assurer la pérennisation des financements
 - Envisager une modification des modèles de financement
- **Sur le plan organisationnel: recherche de l'optimisation?**
- **Sur le plan fonctionnel : quelles marges de progression ?**

Sur le plan fonctionnel : quelles marges de progression ?

- Une exigence d'harmonisation et de simplification des cadres juridiques , en réponse aux attentes des acteurs
- La recherche de l'uniformisation et de la qualité des pratiques : la voie à privilégier ?
 - S'agissant des référentiels et procédures de normalisation, une incitation bien ciblée encourage à un alignement spontané sur les orientations et cadres fixés par l'Inca ou Biobanques.
 - Bien plus, la pérennisation des financements comme la visibilité internationale des biobanques passent par leur certification ou leur accréditation.
 - Enfin, diverses actions en faveur de l'interopérabilité des logiciels et bases de données utilisées par les CRB peuvent être engagées.

II. Développer de nouvelles dispositions et innover dans les approches

o Le préalable : la mesure du contexte

- créer les conditions d'une véritable adhésion à la constitution et préservation d'une collection, créer une communauté de vues, d'intérêts et d'actions au service de sa valorisation.
- assortir les dispositifs juridiques et les ressources mobilisées, de tout un travail sur les représentations collectives que portent les biobanques, et concevoir les dispositifs à partir de leurs besoins spécifiques.

○ Pistes pour une évolution à base d'incitation

1. Innover en matière de formation et de métiers

- former et informer les professionnels et personnels sur la nature spécifique des éléments biologiques et la notion de « communs », les sensibiliser à la singularité du régime qui doit les protéger.

Dénouer les malentendus autour d'une patrimonialisation.

- clarifier le rôle de chaque métier au sein de la biobanque/tumorotheque et anticiper les évolutions notamment en lien avec la médecine de précision

- Il s'agit aussi, au vu des évolutions technologiques et de la nouvelle configuration des projets de recherches, de diversifier les compétences des acteurs au sein des biobanques
- Envisager l'émergence de nouveaux métiers
- Vers une autonomisation accrue des tumorothèques ?

2. Intégrer de nouveaux modes de fonctionnement

- En lien avec le développement de la médecine personnalisée, le besoin de partager les données et les prélèvements au niveau national va imposer leur nécessaire standardisation et leur structuration.

Cf le rapport scientifique InCA 2014-2015

- Est-il possible d'envisager dans le futur, et sous réserve d'une autonomisation des tumorothèques, de nouveaux cadres de relation entre celles-ci et les centres hospitaliers/l'Etat, type CPOM ?

Conclusion